

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 33 (1996)  
**Heft:** 1246

**Artikel:** Libéralisation des télécommunications : des raisons de s'inquiéter  
**Autor:** Bory, Valérie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025313>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Des raisons de s'inquiéter

*La procédure de consultation a été bouclée en quatre mois. Aussi bien le Conseil fédéral que l'industrie sont pressés de libéraliser les télécommunications avant 1998 et de s'attaquer à un marché prometteur. Mais qu'en est-il de l'emploi?*

## REPÈRES

Les résultats de la procédure de consultation de la LTC sont en train d'être analysés. Les débats au Parlement pourraient commencer à l'automne. Après une année pour l'élimination des divergences, il est possible que la loi sur les télécommunications entre en vigueur début 98. Le train de réformes en cours comprend on le sait trois projets: la révision de la loi sur les télécoms (LTC), une nouvelle loi sur la poste (LPO) et une révision de la loi sur l'organisation des PTT (LOPT).

(vb) La révision de la loi sur les télécommunications (LTC) abolit le monopole PTT sur le téléphone et les réseaux pour le remplacer par des concessions. Télécom PTT qui deviendra une SA se positionne avant la date officielle de la libéralisation de la branche au sein de l'UE, début 1998. Le mouvement est général. Au sein de l'Union européenne, les monopoles disparaissent les uns après les autres. Les enjeux autour de la branche des télécommunications sont en effet énormes. Cette industrie d'avenir devrait connaître une croissance annuelle du chiffre d'affaires de 10%.

Une ordonnance du Conseil fédéral a permis à Télécom PTT de déroger à l'actuelle loi sur les télécommunications. C'est ainsi que d'ores et déjà la future S.A. a fait sa percée en Tchéquie, en Inde du nord, et qu'elle construit un réseau d'alliances international avec d'autres concurrents afin d'en faire des partenaires. La concurrence sans merci a commencé et on assiste ébahi à la naissance, sur le marché intérieur, d'une société concurrente qui chassera sur le terrain de Télécom PTT, regroupant les CFF, l'UBS et Migros. On prend acte de la baisse de tarifs téléphoniques internationaux accordée par les PTT pour fidéliser leurs gros clients. La guerre est déclarée, si l'on en croit le porte-parole des PTT (*J. de Genève*, 17/18 février).

Ce grand chambardement n'est pas sans inquiéter les syndicats, qui craignent pour le

protection du travailleur. On peut discuter d'autres aspects: s'il convient par exemple de subventionner une partie des chèques pour rendre solvable certains secteurs de la demande, ou de les assortir d'un avantage fiscal pour encourager les gens à y recourir.

D'autre part, le CES préconise l'institution d'un mécanisme tripartite de labellisation et de contrôle des services de proximité fournis par les associations. Autrement dit: pour que le truc fonctionne sérieusement, il faut qu'y participent les employeurs (légitimement soucieux d'empêcher la concurrence déloyale, fût-elle bourrée de louables intentions), les syndicats (justement attentifs à prévenir le *dumping* social) et l'Etat, dont la responsabilité en matière d'action sociale ne s'éteint évidemment pas, lorsque son rôle évolue de l'intervention directe à l'encouragement et au contrôle de l'initiative du secteur associatif.

Cela suppose, bien sûr, que les trois parties soient capables de surmonter un certain nombre de blocages idéologiques. Mais cela, comme on dit, c'est une autre histoire. ■

*service universel* et redoutent que de grandes sociétés privées se taillent la part du lion en pratiquant des prix que Télécom PTT, obligé de s'occuper de secteurs moins rentables et déficitaires, ne pourra guère tenir. Ils redoutent aussi un développement inégal de l'infrastructure de pointe, rendant l'accès aux «autoroutes de l'information» par trop sélectif, ainsi qu'une réduction massive des emplois.

## Allemagne: 60 000 postes supprimés

Lors de leur dernière réunion, à Berlin, les représentants des syndicats néerlandais, autrichien, allemand et suisse des télécommunications et de la poste ont appris qu'en Allemagne, Deutsche Telecom se propose de supprimer 60 000 places de travail d'ici l'an 2000. Les enjeux et les problèmes sont les mêmes ici et là. Le syndicat de la poste allemand, rapporte *Union PTT*, le journal syndical suisse des employés PTT, demande que le mandat constitutionnel d'une desserte suffisante de tout le territoire soit sauvegardé. Il estime en outre que la baisse des effectifs doit être stoppée et que la croissance pronostiquée dans le secteur des télécoms doit servir à créer des places de travail et des possibilités de formation. Il faudra aussi, ajoute-t-il, préserver «la qualité sociale de la communication, par des raccordements à large bande, adaptés aux multimédias, profitable à l'économie, mais aussi à tous les citoyens». Avec l'ouverture du marché des télécoms à la concurrence, le syndicat allemand craint qu'«en renonçant à limiter le nombre des licences, on aboutisse à un écrémage du marché» défavorable à la grande régie en raison des obligations qu'entraîne la desserte de base.

En Suisse, la recherche de nouveaux marchés, déjà menée tambour battant par Télécom PTT, a de quoi rendre jaloux le Vorort, qui déclarait récemment que «la dépolitisation de l'entreprise des PTT, souhaitable, oblige aussi à une libéralisation des marchés des facteurs de production que sont le travail et le capital (...). La loi devra impérativement remplir d'autres conditions, notamment permettre l'accès le plus rapide possible au marché des capitaux (cotation en bourse). Le Vorort ajoute que la loi devra également autoriser «l'assouplissement des conditions d'engagement du personnel par la création d'un statut de droit privé». D'autres questions auront aussi à être réglées par le droit privé, comme «le droit de grève et le recours à des caisses de pension autonomes» (...) (cité dans la documentation de la

## EN COULISSES

(yj) En 1997, La Poste imprimera notamment deux timbres dits de propagande célébrant le centenaire de deux associations faitières: l'Union des Villes suisses et l'Union suisse des paysans. Il n'y aura donc pas de jaloux, ni chez les urbains, ni dans les campagnes.

L'administration fédérale recrute désormais plus ciblé: le niveau des emplois proposés dans les quotidiens de fin de semaine est adapté à leur lectorat. Au *Journal de Genève* les offres de «positions supérieures», et à *24 Heures* les postes de collaborateurs/trices d'administration et de conciergerie.

Dans quelques semaines devrait paraître le papier signé Bodenmann-Daguet appelant à la grande union rose-verte sous la bannière triomphante du PS. Même sortis faibles ou fortement affaiblis des élections nationales, les divers gauches et les écologistes alémaniques hurlent déjà à l'irrespect des minorités.

Dans son *Bulletin* 1-2/1996 qui vient de paraître, le Crédit suisse rend hommage à celui qui fut son administrateur de 1958 à 1982, sauf la période de «prêt» au Conseil fédéral, de 1966 à 1973: Nello Celio. «Grâce à son rayonnement, à son charisme, mais aussi à sa ténacité, il a finalement, pas à pas, atteint son objectif.»

A fin janvier, l'hebdomadaire alémanique *Facts* (n° 4/96) présentait encore l'UDC Max Friedli, directeur d'un Office fédéral des transports abandonné par Ogi, comme le favori n° 1 dans la course à la succes-

sion du PDC Antonio Riva, directeur général de la SSR. Et de citer pas moins de onze concurrents possibles, en oubliant celui que, depuis des semaines, les insiders donnent gagnant: le radical Matthias Steinmann, présentement responsable des recherches sur l'auditoire des programmes suisses de radio-télévision.

## MÉDIAS

Le 11 février, la chaîne «Suisse 4», version alémanique, a diffusé un «publireportage» pour un importateur d'automobiles. Fort bien fait et expressément mentionné comme tel, il s'appuyait sur la championne de ski Vreni Schneider comme personne de référence.

On le sait, Les 700 abonnés de *La Distinction* ont reçu le dernier n° à double. L'un des exemplaires, avec bulletin de versement, était destiné à faire un nouvel abonné. En effet, le tirage étant inférieur à 1000 exemplaires, le journal doit dorénavant, selon les nouvelles directives PTT, payer le port «lettre» (70 centimes) au lieu des 13 centimes (tarif journal antérieur). La différence représente la disparition de ce bimestriel paraissant depuis 8 ans. Evidemment le «Champignacisme» n'est pas toujours apprécié et si *La Distinction* disparaissait, ce serait pour certains «bon débarras». Par solidarité: adresse: case postale 204, 1000 Lausanne 9.

Les groupes Edipresse et Publicitas contrôleront 87% de l'Imprimerie du *Démocrate* à Délémont (+40%). Cette imprimerie détient 50% de participation à la société éditrice du *Quotidien jurassien*.

## Précision

Les Editions de l'Aire nous communiquent: «Dans votre numéro 1245 du 15 février 1996, vous avez présenté l'ouvrage *Fenêtre sur le Léman* récemment paru, en mentionnant l'Aire comme éditeur. Or, les Editions de l'Aire ne sont que diffuseur et ont prêté gratuitement leur nom et prodigué quelques conseils pour favoriser cette publication éditée par l'Association «Fenêtre sur le Léman». Ladite association regroupe des chômeurs de la presse et du monde des arts graphiques. L'édition de cette brochure annuelle fait partie d'un programme d'emploi conçu par Mme Nicole Perret et qui a obtenu le soutien de l'OFIAMT.

Par égard pour les chômeurs, toutes les professions du livre (du distributeur au libraire) ont décidé de rogner sur leurs marges et de faire un effort particulier de promotion. En un mois, 20 000 exemplaires ont été vendus». ■

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Yvette Jaggi (yj)  
Daniel Marco (dm)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Jean Steinauer  
Composition et maquette:  
Valérie Bory,  
Jean-Luc Seylaz  
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
85 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9



Société pour le développement de l'économie suisse, SDES, 6.2.96).

Rappelons que l'actuelle LTC, entrée en vigueur en 1992, opérait un compromis, jugé vite dépassé, entre monopole et concurrence. La Suisse y était poussée, face au phénomène mondial de la libéralisation du marché des télécommunications et sous la pression de la libéralisation future de ce secteur, au sein de la Communauté européenne. Parallèlement devra s'opérer la refonte de la loi sur l'organisation des PTT (LOPT), qui comprendra notamment la privatisation partielle de la régie. Le Vorort pour sa part souhaite séparer cette révision en deux afin que la partie touchant les télécommunications puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. L'industrie privée qui voulait à tout prix «libéraliser les télécommunications pour relancer l'économie» doit être satisfaite de la rapidité avec laquelle ce processus a commencé à se dérouler. ■